

Lundi et Mardi 14 et 15 Janvier.

ANNÉE 1833. — N° 12

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 janvier. — Le comte Pozzo a eu hier une longue entrevue avec le vicomte Palmerston au foreign-office. Il a dîné ensuite chez le prince de Lieven où se trouvaient également le prince de Talleyrand, le chargé d'affaires d'Autriche et plusieurs ministres anglais.

— L'ambassadeur turc, accompagné de M. Maurojeni, a eu hier une conférence avec lord Palmerston au foreign-office.

— On mande de Deal, en date d'hier, que le bateau à vapeur du gouvernement *Dee* y était retourné, après avoir accompagné la frégate française *Calypso*, jusqu'à Cherbourg. Immédiatement après son retour, il a été expédié pour Helvoetsluis. Le vaisseau de ligne *Malabar* a rejoint l'escadre combinée dans les Dunes.

Du 10 janvier. — Le duc de Wellington a rendu hier, visite au prince Pozzo di Borgo.

— Le ministre belge a eu hier une entrevue avec le prince de Talleyrand.

— Deux frégates françaises et une anglaise sont entrées, le 7, dans la rade d'Yarmouth, venant des côtes de Hollande.

— Voici, d'après une table analytique publiée hier matin par le *Times* et que nous avons tout lieu de croire exacte, de quelle manière la nouvelle chambre des communes sera constituée :

Représentans anglais réformistes, 394; idem conservateurs 110; représentans écossais réformistes, 44; idem conservateurs, 9; représentans irlandais réformistes 80; idem conservateurs, 25. Ce résultat donne un total de 514 réformistes contre 144 conservateurs ou *torys*, c'est-à-dire une proportion de près de 4 contre 1 en faveur des principes libéraux. Un journal de *News* a publié hier une autre table analytique de la chambre, qui donne un résultat à peu près semblable, c'est-à-dire 513 réformistes et 115 conservateurs. Nous croyons devoir mettre cette dernière sous les yeux de nos lecteurs, parce qu'elle est plus détaillée que la précédente. Les partis y sont ainsi classés : Angleterre, réformistes *wighs*, 310; réformistes radicaux, 76; conservateurs, 114. *Ecosse*, membres des comités réformistes, 23; conservateurs, 7; membres des bourgs réformistes, 22; conservateurs, 0. *Irlande*, réformistes ministériels, 36; réformistes anti-unionistes, 35; anti-unionistes sous condition, 10; conservateurs, 24. (GL)

— Les journaux irlandais sont remplis de discours et d'actes de M. O'Connell, qui se rattachent au projet qu'il a de former une association de volontaires pour le rappel de l'union. Plusieurs personnes ont déjà refusé d'assister à la réunion des membres irlandais fixée pour le 15 courant, et ce nombre figurent même des *repealers*. Du reste les assassinats et les meurtres continuent en Irlande.

Du 11 janvier. — Le bruit a couru ce matin que le bateau à vapeur *Lightning* n'est pas encore arrivé. Nous apprenons pourtant de bonne part que le bateau à vapeur *Sir Edward Banks*, qui est arrivé hier après-midi, a belé le *Lightning* en route, et que celui-ci est arrivé hier à Wolwich, deux heures avant le *Sir Edward Banks*.

On nous informe encore que le bateau à vapeur *Dee*, qui avait été expédié avec des dépêches sur le *Lightning*, n'a pas eu la permission de communiquer avec la terre, et qu'un des lieutenans qui avait débarqué a été arrêté et envoyé à bord du vaisseau de garde hollandais.

FRANCE.

Paris, le 11 janvier. — Le colonel Caradoc est arrivé à Paris.

— Le *Moniteur* annonce aujourd'hui que le gouvernement français se dispose à réclamer de don

Miguel satisfaction et indemnité pour l'insulte que le pavillon français a essuyée, et les pertes que notre commerce a subies, par suite de l'attaque commise sur le brick français *Alcyon*, coulé bas à l'embouchure du Douro, par des batteries miguelistes, le 7 décembre dernier.

— La santé de M. de Metternich, qui avait donné de sérieuses inquiétudes, s'est beaucoup améliorée.

— On assure que le gouvernement vient d'ordonner une enquête sur la valeur des prises faites sur les Hollandais.

Il est probable que cette enquête est motivée par la marche des négociations diplomatiques, car les journaux anglais qui nous arrivent aujourd'hui annoncent que le gouvernement britannique a ordonné une enquête semblable.

Le montant des prises faites par l'Angleterre s'élève, dit-on, à 200,000 livres sterling (15 millions de francs).

— M. Legendre, est mort mercredi dernier.

— Mme de Montolieu, connue dans le monde littéraire par des romans pleins de charmes et d'intérêt, vient de mourir dans le canton de Vaud, sa patrie.

Le lendemain de sa mort a expiré, dans la même demeure, son fils, M. Henri de Crousaz-Mein, malade depuis long-temps. L'affection la plus intime les unissait, et l'on n'a point osé annoncer au fils la fin de sa mère. M. de Crousaz est connu en Suisse par la traduction de plusieurs ouvrages allemands.

— La cour de cassation ayant rejeté le pourvoi des saints-simoniens, le père suprême et Michel Chevalier sont venus se faire écrouer à Ste-Pélagie. Ils occupent le n° 5 dans le bâtiment neuf.

Le père Enfantin portait un manteau de velours noir garni de riche fourrures blanches et vertes, une toque en velours rouge, un pantalon noir et des sandales jaunes. Sur son gilet blanc on voit écrit : le père. Il a la barbe longue et épaisse.

Michel Chevalier a aussi une toque rouge et la barbe fort longue, son manteau est violet et garni d'hermine, il a un pantalon d'un rouge vif.

Le père suprême vit retiré dans sa chambre; l'apôtre Michel Chevalier, au contraire, se montre assez souvent dans la prison. Il reçoit en passant les salutations des détenus politiques.

Quand le père fait une apparition, on voit les calottes rouges des républicains s'incliner respectueusement devant la sienne.

— On s'occupe beaucoup en ce moment d'une colonie sociétaire modèle, fondée d'après les théories économiques de M. Charles Fourier.

Cent familles seront réunies; les hommes, les femmes et même les enfans interviendront activement dans la société et se partageront les travaux suivant leur choix et leur goûts. Les séances du travail auquel chaque sociétaire s'adonnera seront courtes et variées. Des travaux de fabrique, culture, ménage, éducation, commerce, sciences et arts, seront réunis dans un même foyer et pratiqués selon les principes d'association.

La répartition entre associés fera place au salaire, et sera proportionnelle à la mise de chacun en capital et travail.

M. Raudet Dalary, député de Seine et Oise, et M. Devay, riche agronome, ont fourni, pour l'établissement de la colonie, un terrain de 500 hectares qui leur appartient et qui est situé à 15 lieues de Paris, près de Mantes.

Le fonds social est fixé à 1,200,000 fr., divisés en actions de 500 fr.

Les ouvriers, les employés et les gérans doivent tous être actionnaires en capital; et afin de leur faciliter les moyens, deux cents actions sont divisées pour eux en coupons de 100, 200 et 300 francs.

Cette société, qui doit entrer en activité le 31 mars de cette année, attire l'attention de plusieurs riches capitalistes, et déjà un grand nombre d'actions ont été distribuées.

Le comité chargé de la fondation des colonies agricoles, sur le modèle de celles que l'on a essayées en Belgique et en Hollande, suit avec intérêt les opérations des chefs de la société.

Un journal, sous le titre de *Phalanstère*, rendra compte des travaux et contiendra des renseignements sur le mécanisme sociétaire pratiqué par la colonie.

ENTRÉE DE S. M. LE ROI DES FRANÇAIS A LILLE.

Lille, 12 janvier.

Vers midi des courriers annoncèrent que le roi ne ferait son entrée que sur les trois heures. La garde nationale et plusieurs détachemens des corps faisant partie de l'armée du Nord furent immédiatement convoqués.

Depuis plusieurs heures la population se rendait à la porte de Paris; la plus vive impatience se manifestait dans toutes les classes de spectateurs. Vers trois heures un dernier courrier arriva, et quelques instans après les salves de notre artillerie bourgeoise annoncèrent l'approche du roi.

Ici notre tâche devient difficile, car comment peindre cet enthousiasme si complet, si éloquent dans ses manifestations, sans crainte d'être taxé d'exagération, et cependant il est de notre devoir de dire à nos lecteurs que jamais réception de souverain n'a été plus brillante, que jamais opinion publique ne s'est révélée avec plus d'élan et d'énergie.

Au moment où nous écrivons ces lignes nos oreilles sont encore frappées de ces cris de *vive le roi!* si doux à recueillir aujourd'hui que le cri de *vive le roi!* dit aussi *vive la France!*

C'est encore aux chants de la *Marseillaise*, de la *Parisienne*, aux acclamations loyales d'une population si vivement émue par la présence du souverain, que nous cherchons à rappeler les principaux traits de l'entrée de S. M.

Le temps qui nous presse ne nous permet point d'entrer aujourd'hui dans tous les détails de l'auguste cérémonie qui a précédé l'entrée du roi; le cérémonial prescrit en pareille circonstance avait été ponctuellement suivi, et ce cérémonial tirait encore un nouvel éclat du nombreux état-major que renferme en ce moment notre ville.

M. le maire, suivi de MM. les adjoints et les membres du conseil municipal, a harangué le roi, en lui présentant les clefs de la ville.

Le roi a fait à ce discours une réponse brûlante de patriotisme. Tous les assistans en ont été émus. Nous espérons que cette réponse aura été recueillie et qu'elle pourra être publiée demain.

A son entrée dans la rue Royale, la foule devint tellement considérable que l'escorte pouvait à peine se faire jour; le roi n'avancait que fort lentement et cependant une famille tendrement chérie l'attendait avec une impatience facile à concevoir. Il était près de quatre heures quand le roi mit pied à terre au palais.

A peine était-il descendu de cheval, que la jeune et intéressante reine des Belges se précipita dans les bras de son père, qui la sera affectueusement et à plusieurs reprises contre son cœur; la reine, les jeunes princesses, Mme Adélaïde, le roi Léopold, reçurent également les plus tendres embrassemens,

et dans cette scène si noble, si simple et si touchante à la fois, le père de famille se révéla tout entier.

BELGIQUE.

ANVERS, LE 13 JANVIER.

Notre ville a repris l'aspect qu'elle offrait tous les ans à cette époque. Les grands propriétaires sont revenus de la campagne où deux ans et plus de craintes les avaient retenus. Les dames surtout éprouvaient un ardent désir de retourner à Anvers. Aussi presque tous les hôtels sont-ils ouverts. Les arrivages étaient toujours impossibles à cette époque de l'année. La fermeture momentanée de l'Escaut n'est pas sensible l'hiver : le travail du reste ne manque pas à la classe ouvrière et même nécessaire.

Malgré la gelée, on s'occupe déjà à restaurer plusieurs maisons endommagées par les projectiles. Une masse d'ouvriers sont retenus pour le premier moment où les travaux pourront commencer.

— D'après un journal de Bruxelles, on s'occupe activement de la construction des ouvrages nécessaires pour la mise en état de défense de la citadelle d'Anvers. Ce travail important est confié aux soins de M. le major Dubosch, sous la direction de M. le colonel Wilmar.

La saison avancée ne permettant pas de faire des réparations en maçonnerie, les brèches du bastion de Tolède et de la lunette Saint-Laurent seront rétablies au moyen d'un revêtement en saucissons (longues fascines.)

La face gauche de la lunette Saint-Laurent dont partie a été détruite par la mine, n'est flanquée par aucun ouvrage de la citadelle. Ce défaut capital qui a certainement hâté de plusieurs jours la prise de la lunette sera réparé au moyen d'une contregarde que l'on va établir en avant du bastion de Tolède. Cette construction aura en outre l'avantage de couvrir la brèche de ce bastion, et partant de fortifier la citadelle sur un de ses points les plus faibles.

On poursuit avec activité le déblaiement de la citadelle et le rétablissement des parapets, batteries blindées, ponts de communication, casernes, etc.

De très grands travaux vont être exécutés pour la défense des rives du Bas-Escaut. Le projet en a été soumis au roi. Les forts à rétablir et à armer sont ceux de Sainte-Marie, la perle, Saint-Philippe et la Croix. Les deux premiers se trouvent sur la rive gauche, celui de Sainte-Marie situé à deux lieues en aval d'Anvers, près de la passe la plus difficile du fleuve est regardé comme un point de défense de la plus grande importance. Le fort la Perle se trouve à une demi-lieue en aval de celui de Sainte-Marie dans une position également très favorable, les bâtimens passant très près de son canon.

Les forts Saint-Philippe et la Croix sont situés sur la rive droite de l'Escaut. Le premier à la hauteur de Sainte-Marie, croise ses feux avec ceux du fort la Perle dont il vient d'être question. La position du fort la Croix est moins avantageuse sous le rapport de la défense du fleuve : il est principalement destiné à protéger une digue dont la destruction causerait des dégâts incalculables.

— L'histoire générale du siège d'Anvers nous est connue par les bulletins de M. le maréchal Gérard, si remarquables par leur noble simplicité. Mais déjà quelques officiers d'état-major sont de retour, et par eux nous apprenons les détails pleins d'intérêt de cette glorieuse campagne. Voici un fait, entre mille, qui, nous le pensons, ne peut manquer d'exciter l'admiration de nos lecteurs :

On travaillait à placer les pièces sur les batteries de brèche. Le temps était affreux. Les canoniers, dans l'eau jusque par-dessus le genou, déployaient un zèle et un courage sur-humains. Une pièce était restée en arrière engloutie dans la boue, depuis deux heures on s'efforçait sans pouvoir y réussir de la mettre en mouvement, les canoniers avaient épuisé leurs forces, ils étaient découragés. Arrive le général Neige.

« Eh bien ! enfans, dit-il, nous ne finissons pas. Général, répond un vieux canonier, nous n'en pouvons plus, c'est impossible. »

Comment impossible, reprend le brave général (avec un juron qui dut produire un excellent effet dans la tranchée, mais que nous devons prier nos lecteurs de deviner et de prononcer tout bas), impossible avec mes cheveux blancs !

Et soudain il jette dans la boue chapeau et habit brodé et s'attèle à la pièce.

Les canoniers électrisés reprennent courage, font un nouvel effort, et la pièce est enlevée. Le lendemain elle tonnait sur la citadelle.

Nous tenons ce que nous venons de raconter d'un témoin oculaire. (Tems.)

— M. le capitaine du génie Hallard a été chargé par le général Haxo de faire lithographier le plan des opérations du siège de la citadelle d'Anvers.

LIÈGE, LE 14 JANVIER.

Depuis le 1^{er} de ce mois, la banque paie une grande partie des mandats en nouvelle monnaie belge.

— Les travaux de fortification passagère que l'on a élevés autour des places de Liège et de Hasselt paraissent devoir être permanens puisque leur entretien vient d'être ôté à l'administration du génie attachée à l'armée active et remis à l'une des directions des fortifications.

— C'est sans fondement que plusieurs journaux ont annoncé que M. le comte Cornelissen, père, était parti pour Londres, chargé d'une mission du gouvernement ; il ne s'y est rendu que pour affaires particulières.

— Par arrêté royal du 13 décembre 1832, sont admis au service de la Belgique, pour la durée de la guerre, et comme volontaires, sans traitement autre que les allocations de vivres et fourrages à l'armée :

Le comte Ladislas Zamoyski, en qualité de colonel à la suite de l'état-major général ;

Le comte Bernard Potowski, en qualité de capitaine de cavalerie.

— Le *Lynx* publie une troisième liste de souscripteurs pour les prisonniers hollandais : on y trouve les noms de MM. le prince de Chimay, le comte Vandermeere, le baron Vandevenne, le général Lehardy de Beaulieu, Auguste d'Arenberg, Blondel de Viane et Crombeen d'Alost.

Voici ce que dit le *Courier anglais* au sujet de la fermeture de l'Escaut :

« Nous sommes portés à croire qu'en cela ; le roi de Hollande commet une faute politique, pas moins grande que dans sa résistance à Anvers. Dans sa défense de la citadelle, il s'est placé sur un mauvais terrain en voulant conserver la possession d'un territoire auquel il ne prétendait pas avoir de droits ; maintenant la fermeture de l'Escaut, affecte non-seulement la Belgique, mais toutes les nations qui font le commerce avec ce pays. »

« En mettant de côté les différends entre la Belgique et la Hollande, il paraîtrait que l'Angleterre sera obligée d'intervenir pour son propre compte. La reconnaissance de ce blocus par le gouvernement anglais, rendrait ridicules toutes ses déclarations et sa récente intervention active, conjointement avec la France. »

Nous avons reçu, dit le *Globe and Traveller*, de singulières nouvelles sur la conduite de l'amiral Ricord, commandant de l'escadre russe dans la Méditerranée ; tandis que l'Angleterre, l'Allemagne et la France s'occupent sérieusement à établir un gouvernement stable en Grèce, au moment même où le prince Othon était attendu dans ce pays pour y rétablir l'ordre et la subordination, il paraît que l'amiral russe cherchait à gagner quelques membres du sénat grec, et qu'il a obtenu qu'ils abandonnassent la cause de leur patrie. Dix membres indignes de ce corps ont abandonné le siège du gouvernement. Aidés par l'amiral russe, ils ont arboré l'étendard de l'insurrection, et offert à l'amiral les fonctions de président de la Grèce. Cependant nous apprenons avec plaisir que l'agent du czar désapprouve hautement le rôle qu'a joué dans cette affaire l'officier russe, et nous espérons que la conduite de ce dernier sera désavouée à Saint-Petersbourg. On ne peut avoir l'espoir de voir établir un gouvernement stable en Grèce, à moins que l'amiral russe ne soit disgracié et puni comme il le mérite.

Des lettres de Berlin et de personnes en position d'être bien informées sur la politique européenne des puissances du Nord, s'accordent à dire que le gouvernement prussien a été ou ne peut plus sur-

pris en apprenant l'issue de la nouvelle campagne de Belgique et la rentrée immédiate de l'armée française. Il paraît que la jeune noblesse prussienne était cette fois parvenue à persuader au cabinet de Berlin qu'après la prise de la citadelle d'Anvers, il serait impossible que le maréchal Gérard confit l'ardeur de nos troupes victorieuses qu'il n'y avait pas de doute qu'elles marcheraient en avant, et de là l'assurance presque générale en Prusse d'une conflagration européenne ; de là aussi les dispositions militaires prises par le gouvernement prussien, et la réunion sur la Meuse de 7^e et 8^e corps d'armée, qui se trouvaient sur le Rhin ; de là enfin les notes diplomatiques adressées à la Russie, à l'Autriche et à tous les états de l'ancienne confédération du Rhin, dans la crainte d'une attaque de la part de la France.

La discipline de notre armée, la fidélité du gouvernement français aux engagements qu'il avait contractés en pénétrant de nouveau sur le territoire belge, ont, encore une fois, il faut le dire, discrédité à l'étranger le parti qui pousse à la guerre contre la France de juillet. L'exécution de la mesure, qui chaque année libère du service militaire dans l'armée française, le contingent d'une année, a mis le comble à ce discrédit. Saurions-nous enfin profité d'une circonstance si favorable pour réaliser un désarmement plus nécessaire encore pour les autres que pour nous mêmes ?

On assure, il est vrai, que les 7^e et 8^e corps d'armée prussiens, en observation sur la Meuse, loin de rentrer dans leurs cantonnemens du Rhin, conservent leur position, et reçoivent encore tous les jours de nouveaux renforts, ce qui nous oblige à maintenir intactes les divisions françaises de réserve et d'observation, dont on avait annoncé la dislocation. Il paraît même certain que M. le lieutenant-général Pellet, dont le quartier-général est à Charleville, a reçu des ordres très-positifs à ce sujet, au moment où il se disposait à venir reprendre ses travaux de directeur du dépôt de la guerre. Mais on explique surtout ces mesures militaires par les menaces ou tout au moins les craintes d'une invasion sur le territoire belge, après le départ de notre armée. (Constitutionnel.)

On lit dans une lettre particulière de La Haye en date du 10 janvier :

« Ce que je vous mandai hier au sujet de la réponse de notre gouvernement aux dernières propositions de la France et de l'Angleterre, je crois pouvoir vous le répéter aujourd'hui avec plus de certitude et de fondement. Cette réponse consisterait notamment dans un contre-projet, dont la condition préalable est que l'on doit donner main-levée de nos navires et de nos cargaisons détenus dans les ports d'Angleterre et de France, et mettre ensuite en liberté nos prétendus prisonniers de guerre. J'espère pouvoir vous donner demain quelques autres détails du traité. » (Handelsblad.)

BULLETIN.

Quoiqu'affermis dans l'opinion que la paix générale ne sera point troublée, nous ne voulons point dissimuler les grandes colères que l'expédition d'Anvers a soulevées à Berlin, à Vienne, à Pétersbourg. Jusque là les puissances du Nord avaient pu croire qu'elles parviendraient à dominer la politique de la France, qu'elles pourraient dire au gouvernement de juillet, docile au joug de la peur : « Tu n'iras pas plus loin. » La prise d'Anvers leur a ouvert les yeux ; et c'est ce que prouve assez langage quasi menaçant des publicistes allemands qui écrivent sous l'inspiration de la politique absolutiste. Voici ce qu'on lisait naguères dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Il y a trois causes possibles de guerre générale : 1^o La volonté des gouvernemens légitimes d'écraser la révolution par la force des armes ; »

« 2^o Les efforts de la propagande révolutionnaire ; »

« 3^o L'ambition qui pousse une grande partie de la nation française vers une guerre dont elle promet comme autrefois de riches dépouilles. »

Le publiciste de la cour de Vienne ne craint point les deux premières causes qui selon lui pourraient amener la guerre ; mais voici ce qu'il dit de la troisième :

« Sous le rapport de la troisième cause possible d'une guerre générale, l'avenir est moins rassurant. »

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le département de la guerre, voulant donner une suite immédiate aux réclamations qui lui parviennent de la part de beaucoup d'individus ayant servi dans les rangs des volontaires de l'armée, tendant à obtenir des pensions ou récompenses fondées sur des blessures reçues ou des infirmités contractées au service, a trouvé convenable d'adopter pour l'avenir la marche suivante :

Toute demande de la nature spécifiée ci-dessus, sera transmise par le département de la guerre au commandant militaire de la province dans laquelle le pétitionnaire aura sa résidence.

Le commandant de la province avertira le pétitionnaire du jour où il devra se présenter au chef-lieu, à l'effet d'y être examiné par une commission composée de deux officiers de santé militaire, sous la présidence du commandant de la place, ou officier supérieur délégué par celui-ci.

Le procès-verbal de contre-visite sera rédigé, séance tenante, signé par les président et membres de la commission, ainsi que par le réclamant.

Dans ce procès-verbal, il sera soigneusement fait mention des circonstances qui ont donné lieu à la blessure ou à l'infirmité, si elle a été contractée en service ou non, ce qui devra être constaté par des certificats en bonne et due forme.

Ce procès-verbal sera rédigé en double expédition, l'une sera envoyée au département de la guerre qui sur les considérations du commandant de province, statuera définitivement sur la réclamation et fera connaître sa décision au réclamant.

L'autre expédition restera aux archives de la province. Bruxelles, le 7 janvier 1833.

Le ministre directeur de la guerre, Baron EVAÏN.

ÉTATS UNIS.

Nous avons parlé, il y a quelques jours des symptômes de dissolution qui menaçait les États-Unis d'Amérique. Une forte opposition s'est manifestée dans la Caroline, contre certaines taxes. Voici quelques extraits des journaux américains propres à faire connaître les causes du débat. Les événements dont il peut être la cause leur donnent un haut degré d'intérêt.

Il y a aux États-Unis une classe de publicistes qui prétend que le gouvernement ne saurait s'attribuer le droit d'exiger des contributions dans la vue d'améliorer la situation intérieure du pays; que les impôts n'ont été levés pour racheter la dette; et que la dette étant prête à être totalement éteinte il y a lieu de supprimer toutes les charges publiques et de laisser au patriotisme le soin de pourvoir à la défense du pays.

D'autres, au contraire, prétendent que l'impôt a toujours eu un double but, d'abord d'acquitter la dette, ensuite de pourvoir à la défense du pays et au développement de la prospérité nationale.

Ces deux opinions ont eu leurs représentants au congrès.

Les États du Nord, plus particulièrement industriels, et peut être aussi parce qu'ils sont plus voisins de l'étranger, réclament des tarifs tout à la fois protecteurs de leurs manufactures et de leurs propriétés; puis avec les tarifs le gouvernement sera en mesure de mieux pourvoir à la défense du territoire.

Mais les états du Sud, état purement producteurs, et loin de toute tentative d'invasion, sont d'autant moins portés à donner leur assentiment à ce qu'on atteigne par des mesures fiscales les marchandises étrangères dont ils ressentent le besoin que l'étranger par voie de représailles pourra frapper de droits élevés les matières premières qu'ils reproduisent.

Voilà le grave sujet qui va amener sans doute une fâcheuse conflagration dans l'Amérique du Nord. Aussi tous les efforts de l'administration et de M. Quincy Adams, rapporteur du comité des manufactures, ont-ils eu pour objet de faire comprendre que des sacrifices réciproques pouvaient seuls terminer cette longue et vive discussion.

Le droit imposé à l'entrée sur une marchandise, dit M. Adams dans son rapport, est en définitive payé par le consommateur. Ce droit est donc une véritable prime accordée au produit national, il n'est une charge que pour le produit étranger.

Quand les états du Sud, continue-t-il, se plaignent de ce que l'exclusion des tissus étrangers dans l'Union empêche les fabricans étrangers d'acheter aux États-Unis leurs matières premières, les états du Nord répondent que cela doit peu imposer, si les fabricans nationaux les achètent; qu'il y a là un simple déplacement de destination, que la vente de la matière première ne diminue pas, et que la navigation elle-même n'a pas à en souffrir; puis-que le cabotage dans ce cas remplace la navigation au long cours.

SUBSCRIPTION en faveur des Belges victimes des inondations et des dévastations commises dans les polders par les Hollandais (2^e liste.)

Noms	Frs.
De Donna de Fologne.	100
Louis Jamme, bourgmestre de Liège.	50
La comtesse M. d'Argenteau.	25
Guillaume Plumier, échevin.	25
Le baron Ch. de Moffart.	10
Frankinet, avocat.	20
Dewandre, avocat.	20
La douairière de Theux de Meylant.	25
Billy-Dencumoulin.	10
L. J. Hermans, avocat à Tongres.	5
Le colonel Boucheher.	10
Ch. Warzé, greffier des états.	10
V ^e Richard.	10
Anonyme.	2
M. Denis.	3
Michel Brechet.	0
Fleussu, conseiller.	10
Mockel, conseiller.	10
Martial.	2
Vanhex, curé de St-Jacques.	20
Breals, aîné.	6
Vanberwaer, curé de St-Servais.	10
Demense, curé de Ste-Croix.	10
Lenaerts, vicaire de St-Martin.	5
Berard, vicaire de St-Martin.	1
Defooz, échevin.	25
Royer, docteur en médecine.	5
F. Beaujean.	10
Devroye, curé de St-Christophe.	10
Michel Renier.	1
Anonyme.	5
Idem.	5
Mme. veuve Defooz.	10
H. J. Chapelle, aîné.	10
G. Hubart, commissaire du district de Liège.	21
Lejeune, curé de Ste-Véronique.	10
Plomteux.	1
Vercken, aîné, colonel en chef de la garde civique.	25
Frédéric de Sauvage.	20
Bn, étudiant.	2
Lejeune, étudiant.	3
Raick.	5
Bougnnet, avoué.	5
A. Cralle, avocat.	20
Anonyme.	5
Théodore Antoine, assesseur de la commune de Hodister (Grand-Duché.)	2
L'abbé Antoine, chantre à St-Denis.	5
Streel.	2
G. Modave.	5
De Donna de Grand'Aaz.	60
De Donna de Hamoir.	20
Heytenis, bourgmestre d'Exel.	5
Le baron de Potesta-Rosen.	40
F. Guillaume.	1
L. Paquet.	1
Henri Lagasse.	3
Henri Libotte.	2
A. Rambourg.	2
F. Deschamps-Lefebvre.	11
F. Nicolai-Dechamps.	5
Mathieu Bernard, marchand de pierres.	5
Jean Pendris, étudiant.	5
Jean Franc. Thonus.	0
Liben, pharmacien.	5
De Goeswin.	2
D. M.	10
V. M.	6
L. Debrun, avocat.	35
Soyez.	5
N. Hennequin, avocat.	20
Louis Duvivier, négociant.	20
M. Méjan.	5
G.-M. Lochtmans, père.	3
Bidaut, père.	5
F. Voltem, professeur à l'Université.	80
Ed. Lochtmans, major.	10
Ch. Lignac.	5
Dné Duguet.	5
Nossent.	5
A. L. Hauden.	1
D. Remont, avocat en stage.	50

POSITION DE NOS QUINZE RÉGIMENS D'INFANTERIE au 12 janvier.

Le 1 ^{er} rég. aux environs d'Anvers. Il a son 5 ^e bat. à Mons.	
2 ^e " " " " " " " " " " " "	id. Arlon.
3 ^e " " " " " " " " " " " "	id. Liège.
4 ^e " " " " " " " " " " " "	id. Liège.
5 ^e " " " " " " " " " " " "	id. Gand.
6 ^e " " " " " " " " " " " "	id. Bruges.
7 ^e " " " " " " " " " " " "	id. St-Nicolas.
8 ^e " " " " " " " " " " " "	id. aux environs de Gand.
9 ^e " " " " " " " " " " " "	id. Liège.
10 ^e " " " " " " " " " " " "	id. Hasselt.
11 ^e " " " " " " " " " " " "	id. Gand.
12 ^e " " " " " " " " " " " "	id. aux environs de Gand.
1 ^{er} de chasseurs à pied, 2 ^e et 3 ^e bat. Diest.	et 1 ^{er} bat. Hasselt.
2 ^e 4 ^{er} et 2 ^e bat. Jodoigne.	et le 3 ^e bat. Liège.
3 ^e " " " " " " " " " " " "	id. Liège.

C'est un fait aussi constant qu'affligeant qu'une grande fraction du peuple français soupire après les victoires, les trophées, les décorations, les dotations et les contributions de guerre de l'Europe. Quelque soin que l'on prenne de couvrir cette avidité du masque de l'amour de la gloire, elle se trahit visiblement. Long-temps la dynastie légitime s'est refusée à seconder cette avidité. L'expédition de la Grèce ne fournit aucun butin, celle d'Alger vient trop tard pour relever le trône de Charles X. D'ailleurs la gloire nationale se contente peu des lauriers cueillis sur les sables arides de l'Afrique. Les bords du Rhin et du Danube promettent une plus riche moisson.

«Malheureusement le gouvernement de juillet, dans son besoin de se rendre populaire, s'est mis en mesure de contenter les désirs toujours avides de cette fraction de la nation: Sans beaucoup s'enquérir de la justice de ses expéditions, il a envoyé une escadre à Lisbonne pour enlever la flotte de don Miguel, puis, au milieu de la plus profonde paix, il a arraché Ancône aux troupes du pape, enfin il a ordonné de faire la conquête de la citadelle d'Anvers.»

« Au milieu de ces expéditions, le gouvernement français n'a cessé d'assurer que tout cela lui était nécessaire pour se maintenir. Quant à nous, nous demandons si aujourd'hui l'ambition des Français est satisfaite, ou bien si ces trois ou quatre expéditions ne sont pas plutôt de simples miettes pour exciter d'avantage l'appétit? Quand même ces expéditions auraient procuré à la France de la gloire, l'avantage matériel manque toujours, et le désir de celui-là, quoiqu'on en dise, marche toujours de pair avec l'ambition.»

« La conclusion de tout cela est très simple. Ou le gouvernement français, reconnaissant maintes fois l'inutilité de ces expéditions, quittera la voie dangereuse dans laquelle il est entré, opposera une résistance inflexible à tous les désirs de ce genre et renoncera à une popularité acquise à ce prix, ou bien il continuera de se laisser entraîner par le besoin national de la gloire militaire. Dans le premier cas, la troisième cause possible d'une guerre générale disparaîtra comme les deux autres, dans le second cette guerre est inévitable, malgré les intentions pacifiques des puissances légitimes, malgré toutes les protestations des ministres du juste-milieu, malgré tous les vœux contradictoires; malgré tous les intérêts menacés, et elle sera inévitable sous peu et avec une certitude presque mathématique.»

Ce langage se ressent à la fois de la peur et de la colère, mais ce n'est point la colère qui emportera les résolutions des cabinets du Nord. La guerre n'est plus à la portée de l'absolutisme; il a contre lui la terre et la mer: il viendrait se briser contre l'alliance de la France et de la Grande-Bretagne, et il le sait. De nouvelles négociations vont s'ouvrir, sous l'empire d'une situation nouvelle. Les terreurs du juste milieu n'y seront plus exploitées au profit de la Hollande: le canon d'Anvers a détruit le charme. Il y a plus. Berlin et Vienne croient entrevoir que l'expédition du maréchal Gérard pourrait bien être le prélude d'expéditions plus brillantes dont le Rhin et le Danube seraient le théâtre. La Gazette d'Augsbourg, que nous venons de citer, ne dissimule point ses craintes; elles sont, à nos yeux, fort exagérées; mais elles subsistent, et ce seul fait autorise à penser que, cette fois, la diplomatie tranchera prudemment le nœud gordien de la politique européenne.

Quant au roi Guillaume, il persévère dans ses anciennes voies. La nouvelle de la fermeture de l'Escaut est arrivée à Londres. Cette détermination, si préjudiciable aux intérêts du commerce anglais, a dû y exciter de vives réclamations. Le Courier anglais, qui ne nous est point toujours favorable, dit aujourd'hui, que le gouvernement britannique ne saurait souffrir cet état de chose, et devra intervenir sur l'Escaut pour son propre compte. (Voyez plus haut.)

Nous avons précédemment fait connaître ce que pense l'Autriche sur la libre navigation des fleuves, et l'on assure que M. d'Appony a déjà manifesté son mécontentement de la manière la plus significative à l'occasion de l'affaire du Rouleslau. Peu de jours du reste doivent suffir pour fixer l'état de la question.

Mais les états du Sud répondent à ces objections, que leur sol, leur climat, leur population esclavée, ne leur permet que d'être planteurs, et leur défend de devenir des fabricans, des navigateurs; qu'en conséquence ils supportent seuls le fardeau des tarifs, dont bénéficient les états du Nord, qui trouvent dans leur sol, dans leur climat, dans leur population, tous les moyens de devenir navigateurs et industriels, qu'en un mot tout l'avantage des tarifs est pour les états du Nord, et tout le dommage pour les états du Sud.

Nous n'essayerons pas d'exposer toutes les manifestations de haines publiques et particulières qu'à motivées la discussion du tarif des douanes, dans les deux chambres de la république américaine.

Les anti-tariffistes des états planteurs se sont signalés par la vivacité avec laquelle ils ont défendu leurs commettans: ils ont rappelé les menaces déjà faites en 1828 contre l'existence de l'union, « ils supplient les représentans des états industriels du Nord de leur permettre de vivre avec eux, non comme des esclaves, mais comme des hommes libres. » Ils leur ont demandé, au nom des communes étoilées, et au nom des bandes communes du pavillon national, de ne pas leur refuser une concession nécessaire au maintien de la fédération.

Mais les représentans des états du Nord, avec toute l'impassibilité de l'intérêt personnel, ont défendu l'industrie nationale, premier gage de l'indépendance et de la liberté; ils ont dit que les chambres devaient veiller sur le tarif, comme les vestales veillaient sur le feu sacré.

Et après un mois et demi de discussions, de renvois de la chambre des représentans au sénat, et du sénat à la chambre des représentans, les états du Nord l'ont emporté.

Dans plusieurs banquets qui ont eu lieu depuis à Charleston, des toasts ont été portés, qui, comme manifestation de l'esprit public, devaient laisser peu d'espoir qu'on en vint à un accommodement. Ainsi, le jour anniversaire de l'indépendance, au milieu d'attaques furibondes contre le congrès, contre le président des États-Unis et contre les états du Nord, le tarif a été appelé « une traite législative annuelle tirée sur les planteurs du Sud, au profit des industriels du Nord. » Mais ajoutait-on, la Caroline du sud refusera la traite, et tous les états méridionaux appuieront ce refus.

Dans un autre toast, le tarif était appelé un « choléra-morbus politique, » et les défenseurs du système protecteur des violateurs de la constitution, en émettant l'espoir toutefois « que le chanvre leur ferait faire ce que n'avait pu l'honneur. »

UNIVERSITE DE LIEGE. — Faculté de droit.

M. Charles Fabri de Seny, subira son examen de docteur, le 17 de ce mois à 4 heures.

M. Brsène Aurton de Dinant, subira son examen de candidat, le 18 à 4 heures.

RÉGENCE DE LIEGE.

Les personnes ci-après désignées sont invitées à se présenter le plus tôt possible, au secrétariat de la régence à l'hôtel de ville, pour une affaire relative à l'administration et qui les intéresse.

- 1° Arnold Clossart, maître d'armes;
 - 2° Anne Marie Clermont, veuve de Louis Dominique Lequeux;
 - 3° Jean Hubert Colmont;
 - 4° Marie Augustine Caroline Dewandre, veuve de François Laurent Petit;
 - 5° Jacques Grégoire, journalier;
 - 6° Lambert Jacquemin et Marguerite Marcotty, époux;
 - 7° Napoléon de Lamotte, ancien tonnelier;
 - 8° Oger Nossent, cordonnier;
 - 9° Jean Lambert Pentler, chapelier;
 - Et 10° Gilles Russon, journalier.
- Liege, le 11 janvier 1833.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 12 janvier.

Naisances: 4 garçons, 3 filles.

Décès: 6 garçons, 4 filles, 5 femmes; savoir: Marie Barbe Louise Doutrewe, âgée de 82 ans, Beguinage St-Christophe, veuve de Jean Joseph Jupille. — Marie Françoise Toussaint, âgée de 70 ans, herbière, rue Gerardrie, épouse séparée en deuxième noces de Laurent Bauwens. — Rosalie Vanderbeke, âgée de 33 ans, filense, faubourg d'Amersœur, épouse de Jean Vanneste. — Elisabeth Vallée, âgée de 48 ans, rue Longdoz.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Mercredi prochain VENTE de meubles, linges et habillement, à la salle de François Thonnard, rue Féronstrée, cour des hospices. Il y prépare en outre une VENTE considérable de LIVRES, pour avoir lieu vers la mi-février. Le catalogue sera clos dans les premiers jours dudit mois. Les personnes qui ayant des livres à faire vendre, saisiront cette occasion, ne payeront aucun frais de catalogue à raison des ouvrages adjugés au delà d'un franc. 316

J. J. THEODORE, aubergiste, aux quatre Seaux, derrière la Magdelaine, n° 44, VEND de la CHOUROUTE par tonneau et par portion, et d'autres Légumes. 305

On désire trouver pour un pensionnat une DEMOISELLE qui connaisse la grammaire française, les élémens de géographie, d'histoire et les ouvrages de mains; ses appointemens seront proportionnés à ses talens. S'adresser au bureau du *Courrier de la Meuse*. 210

A LOUER, en tout ou en partie, une MAISON restaurée à neuf, ayant deux entrées et un grand jardin, située aux Bases-Wez, n° 147, faubourg d'Amersœur. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits en Sock, n° 1438. 5

VENTE de plusieurs PIÈCES DE TERRE et d'une RENTE.

Jendredi, 17 janvier 1833, à 9 heures précises du matin, il sera procédé par le ministère du notaire HALBART, en la demeure de M. Libert, cabaretier et propriétaire à Juprelle, sur la route de Liège à Tongres, à la vente aux enchères publiques et en détail:

1° De cinq pièces de terre à labour, contenant ensemble 3 bonniers métriques 42 perches 51 aunes (4 bonniers 2 v. gr. 15 petites mesure locale), situées en la commune d'Heurle-Tielxhe, canton de Tongres, exploitées par les Srs. Arnold Bels et Bouveroux de cette commune.

2° D'une pièce aussi de terre à labour, contenant 1 bon. 46 perches 3 aunes (1 bon 13 v. gr. 10 p.), située à Wihogne, en lieu dit derrière la Béguine, exploitée par M. Guillaume Juprelle.

3° De deux pièces mesurant 51 perches 81 aunes (13 v. gr.), situées en la campagne appelée Chession, commune de Xhendriemael, exploitées par Jean Joseph Watin.

4° De sept autres pièces, contenant ensemble 1 bonnier 90 perches 28 aunes (2 bonniers 3 v. gr. 13 petites), situées commune d'Ohée, exploitées ainsi que la suivante, par Jean Pierre Bustin.

5° D'une de 26 perches 46 aunes (6 v. gr.), située en lieu dit aux Marlières de Wihogne, commune de Wihogne.

6° Et d'une rente perpétuelle de 14 francs 58 centimes, au capital du denier 20, due par Marie Pirlot, V^e Guillaume Gramme, de Russon.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété, audit M^e HALBART, notaire, en son étude à Rocour, vis-à-vis du Pont à Bascale de Ste-Walburge. 499

VENTE PAR LICITATION.

Le jeudi 17 janvier 1833, à 9 heures du matin, il sera procédé par devant M. Bouhy, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue St-Jean-elle, et par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, à ce commis par jugement du tribunal de Huy, en date du 6 décembre 1832, à la VENTE par Licitation des Immeubles et Rentes suivantes:

IMMEUBLES.

1° Une maison, située à Liège, rue Firquet, n° 35.

2° Une pièce de terre, contenant 3 verges grandes 10 petites, sise à Glons, en lieu dit Pré à Liège.

3° Une autre pièce de terre, contenant deux verges grandes dix petites, située en lieu dit Plat-Thier, ou Pierreux, commune de Glons.

RENTES.

1° Une de 23 florins 10 sols Brabant Liège, de deux constitutions, due par M. Monau rue Hocheport à Liège.

2° Une de 4 fls. 16 sols Bbt. Liège, due par les représentans de Joseph Kepenne, de Hodeige.

3° Une de 7 fls. Bbt. Liège, due par la V^e Pabot, sur Avroy à Liège.

4° Une de 4 setiers et demi d'épeautre, due par la V^e Théodore Lambrecht et consors, de Voltem.

5° Les deux tiers d'un muil de rente, en deux textes, due par les enfans de la V^e Jacques Adam, de Donmartin.

6° Une de 3 setiers d'épeautre, due par Vincent Trôkai et Mathieu Joseph Pseudhomme, de Velroux.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire ou à M. le juge de paix.

SEUL DÉPOT DE CHOCOLAT ANGLAIS

On trouve au n° 32, rue du Pont d'Ile, un assortiment complet de toutes sortes de chocolat fabriqués à la mécanique, procédé qui leur donne de la qualité et une modicité de prix qui les font préférés à tous ceux que l'on a fabriqué jusqu'à ce jour PRIX FIXE DE FABRIQUE.

MAISON à LOUER, rue Entre-deux-Ponts, n° 784. 283

MAISON à LOUER enseignée de la Croix-Blanche, au ardin, située faub. Vivegnis. S'adresser n° 399, même faub.

On CHEACHE à LOUER un QUARTIER indépendant composé de 2 à 3 pièces avec jouissance d'un jardin. S'adresser n° 196, rue du Stockis.

BOURLETS EN BALEINE.

AVIS. — Mme. FOURNIER, de Paris, seule brevetée pour la fabrication des bourlets en baleine, a l'honneur de prévenir qu'elle vient d'établir en cette ville, un seul dépôt autorisé à VENDRE à prix de fabrique. La supériorité et la solidité de ses Bourlets ne laissent rien à désirer, fabrication étant au dessus de tout ce qui a été fait imitation.

Ce dépôt se trouve chez GILLON-NOSENT, rue Po d'Ile, n° 32.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

EN VENTE :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIEGE ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1833. Rédigé avec la plus grande exactitude, et rédigé d'après des renseignemens officiels sur les changemens survenus dans la réorganisation des Autorités de la province.

Volume in-18 de 348 pages, bien imprimé, sur beau papier broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 franc 20 centimes (56 cents.)

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 4 francs 70 centimes (80 cents.)

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale.
A Aube, chez H. J. MATHIAS, libraire.
A Wareme, chez RENSON, libraire.
A Huy, chez L. GODIN et fils, H. KNOPS, libraire.
A Verviers, chez RENARD-CROISIER.
A Spa, chez DOMMARTIN, libraire.
A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.
A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOUX.

COMMERCE.

Fonds anglais du 11 janvier. — Consol., 87 3/4 0/0. — Fonds belges, 77 1/4. — Hollandais, 42 3/4.

Bourse de Vienne du 4 janv. — Métalliques, 87 7/16. — Actions de la banque 145 1/2

Bourse de Paris du 11 janvier. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 401 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 72 fr. 40 c. — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 80 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 84 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 0. — Emprunt romain, 81 1/2. — Emprunt belge 78 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 11 janvier. — Dette active, 518 00; idem différée, 00100. — Bill. de change, 45 1/4. — Syndicat d'amort., 79 0/0; idem 3 1/2 p. 0/0, 54 3/4. — Rente remb., 2 1/2 p. 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 83 0/0. — Rus. Hop. et C^e, 93 1/4 00 0/0, idem ins. gr. liv., 58 0/0 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente fr. 3 p. 0/0, 74 7/8. — Métalliques, 84 7/8. — Naples Falc., 78 1/2. — idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 54 7/16. — A. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne 105 0/0. — Brésil, 49 1/2. — Grecs 2^e levée, 25 1/2. — Cou guerre, 92 1/4. — Bill. du trésor, 99 15/16.

Bourse d'Anvers, du 12 janvier.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam	718 avance.		
Londres.	12 17 1/2	12 10	
Paris.	47 1/8	P	
Francfort.	36 3/16	P 36	A
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	
Escompte 4 p. 0/0.			

Effets publics:

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	76 1/4 et.
	Dette active, 5	99 0/0 A.
	Oblig. de Entr., 5	00 0 00.
Hollande.	Dette active,	00 0/0.
	Oblig. synd.,	4 1/2
	Rent. remb.,	2 1/2
		84 et 88.

Bourse de Bruxelles, du 12 janvier. — Emprunt de millions, intérêt 000 0/0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 00 0/0 0. — Emprunt de 24 millions, 76 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.